




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2015-531**

**Séance publique du**

**16 novembre 2015**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Président de la  
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20151116- lmc174615-DE-1-1
Date de signature : 19/11/2015
Date de réception : jeudi 19 novembre 2015
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET DE SUBVENTIONS  
EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DU SECTEUR SOLIDARITE - AVENANTS 5  
ET 6 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS VILLE/CCAS/CROIX ROUGE - DÉCISION DU CONSEIL**

Le 16 novembre 2015 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 10/11/2015, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Patricia BORRICAND à Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Gerard DELOCHE à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Reine MERGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Christian ROLANDO à Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Francis TAULAN à Madame Danièle BRUNET.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Madame Catherine SILVESTRE donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 16 NOVEMBRE 2015

Nomenclature : 7.5  
Subventions

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Catherine SILVESTRE

**Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE**

**OBJET** : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DU SECTEUR SOLIDARITE - AVENANTS 5 ET 6 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS VILLE/CCAS/CROIX ROUGE - DÉCISION DU CONSEIL- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique de solidarité, la Commune d'Aix-en-Provence apporte chaque année son soutien à diverses associations, sous forme de subvention de fonctionnement ou de subvention exceptionnelle, afin de les aider dans la réalisation de leurs actions à vocation sociale présentant un intérêt public local.

Les tableaux ci-dessous présentent les associations concernées, le montant global des subventions accordées par la Commune pour les années 2013 et 2014 ainsi que le montant des subventions proposées pour 2015.

En ce qui concerne la Croix Rouge Française, une convention tri-annuelle d'objectifs entre la Croix Rouge, la Commune d'Aix-en-Provence et le Centre Communal d'Action Sociale d'Aix a été validée par le Conseil Municipal du 29 avril 2013 pour les années 2013, 2014 et 2015 concernant le Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Social (CHAS) Henry Dunant pour le financement de son fonctionnement et la pérennisation de son activité avec une participation financière supérieure à 23 000 €. De fait, pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la délégation locale il est nécessaire d'établir un avenant à la convention.

Fonctionnement : ligne 1143/520 6574 925

N° Tiers	Association	Objet	Convention ou avenant	2013	2014	Proposition 2015
9295	HALTE VINCENT	Aide et accueil des familles en attente		1 000	1 000	800

		de parler à la maison d'arrêt de Luynes				
22837	COMITE DU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS d'Aix-en-Provence	Soutien matériel, sanitaire, médical, moral et juridique		2 000	1 300	1 300
65589	CHAÎNON DES DEUX MONDES	Accueil et réconfort des personnes dans la peine en raison d'un deuil, de la maladie ou de la solitude. Pratique de la solidarité		800	800	800
9209	SOCIETE ST VINCENT DE PAUL	Réaliser et soutenir toutes les initiatives en faveur de l'aide et de l'action sociale, fraternité, prévoyance, protection de la santé, assistance matérielle et morale et toutes autres œuvres de bienfaisance		1 500	1 500	1 500
9239	AITE (Accueil Information de Tous les Etrangers)	Information sur le droit du séjour et de la nationalité, faciliter l'accès au droit commun des étrangers, centre de ressources sur le pays d'Aix		6 810	6 810	5 800
84527	SOS AMITIE PAYS D'Aix	Mise en œuvre d'un service d'écoute (24h/24h du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre) au bénéfice des personnes confrontées notamment à la tentation du suicide		1 500	1 500	1 500
68369	VISITE DES MALADE DANS LES ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS	Visite et soutien des malades isolés ou en mal d'écoute dans les milieux hospitaliers et les maisons de retraites		500	500	500

28322	PASSAGES AIX	Ecoute et soutien des personnes gravement malades, en fin de vie, âgées. Accompagnement des malades et des personnes en deuil. Formation des bénévoles et intervenants		2 100	2 100	2 000
30657	ALPA (Association Logement Pays d'Aix)	Favoriser l'accès et le maintien au logement des personnes en difficultés d'insertion sociale		20 000	20 000	16 000
9210	CROIX ROUGE FRANÇAISE	Aider les personnes en difficultés (financières, alimentaire, SAMU Social...)	Convention triennale d'objectifs du 29/04/2013 Avenant n° 5	5 000	5 000	4 250
TOTAL						34 450

Un nouvel avenant vient compléter la convention citée plus haut correspondant à l'obligation de maintenir un poste de veilleur de nuit, indispensable au fonctionnement de la structure. Cette subvention d'un montant de 36 000 € (trente six mille euros) vient s'ajouter à la subvention de fonctionnement d'un montant de 100 300 € (cent mille trois cents euros).

Fonctionnement : ligne 1455/520 6574 925

N° Tiers	Association	Objet	Convention ou avenant	2013	2014	Proposition 2015
9210	CENTRE D'HEBERGEMENT ET D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (CHAS) Henry Dunant	Hébergement de publics en grandes difficultés	Convention triennale d'objectifs du 29/04/2013	118 000	154 000	136 300
TOTAL						136 300

Exceptionnel : ligne 1144/520 6748 925

N° Tiers	Association	Objet	Objet de la subvention	2013	2014	Proposition 2015
22837	COMITE DU SECOURS POPULAIRE D'AIX	Soutien matériel, sanitaire, médical, moral et juridique	Organisation de sorties pour les enfants défavorisés (cirque, OK Corral, Paris) et participation aux 70 du SPF	1 500	1 800	1 500
92133	MOUVEMENT ATD QUART	Lutte contre la grande précarité	Participation à la journée mondiale du	300	1 800	800

	MONDE	pour le respect de la dignité et des droits fondamentaux pour tous	refus de la misère le 17/10/2015			
TOTAL						2 300

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** l'avenant annexé au présent rapport
- **AUTORISER** Madame le Maire, ou l'élue déléguée, à signer ces avenants
- **ATTRIBUER** les subventions de fonctionnement et les subventions exceptionnelles aux associations ci-dessus :
- **DIRE** que les dépenses résultant seront imputées sur les lignes suivantes qui présentent les disponibilités suffisantes :
  - Fonctionnement ligne 1143/520 6574 925 pour un montant de 34 450 € (trente quatre mille quatre cent cinquante)
  - Fonctionnement ligne 1455/520 6574 925 pour un montant de 136 300 € (cent trente six mille trois cents)
  - Exceptionnel ligne 1144/520 6748 925 pour un montant de 2 300 € (deux mille trois cents)

DL.2015-531 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET DE  
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS RELEVANT DU SECTEUR  
SOLIDARITE - AVENANTS 5 ET 6 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS VILLE/CCAS/CROIX  
ROUGE - DÉCISION DU CONSEIL-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 45
Abstentions	: 3
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Raoul BOYER, Catherine ROUVIER, Josyane SOLARI.

N'ont pas pris part au vote

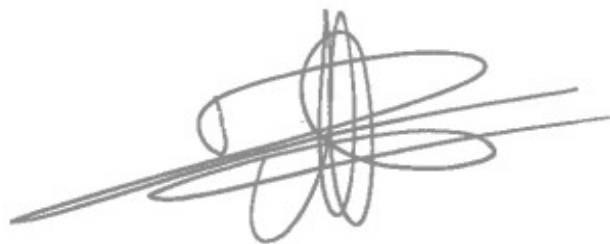
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Brigitte DEVESA



Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/11/2015  
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

**AVENANT N° 5 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS  
ET DE PARTENARIAT VOTEE PAR DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2013**

Entre :

La Commune d'Aix-en-Provence, représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Maire en exercice, autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du ...2015  
Ci-après dénommée « La Commune »

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Aix-en-Provence  
ci-après désigné « le CCAS », représenté par :  
Madame Catherine SILVESTRE, Vice Présidente en exercice

Et

L'association « Croix Rouge Française » délégation locale d'Aix-en-Provence, dont le siège social est situé 33 cours des Arts et Métiers, 13100 Aix-en-Provence, représentée par son Président en exercice autorisé à cet effet par décision du Conseil d'Administration,  
Ci-après dénommée « l'association »

**PREAMBULE**

La Commune d'Aix-en-Provence a, par délibération du 29 avril 2013 n° 2013.201, adopté une convention d'objectifs relative au fonctionnement et à la pérennisation de l'activité du Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Social (CHAS) Henry Dunant géré par l'Association Croix Rouge Française délégation d'Aix-en-Provence.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'association une subvention complémentaire de 4 250 € (quatre mille deux cent cinquante euros) dans le cadre de son action d'aide aux personnes en difficultés.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1**

La subvention de fonctionnement d'un montant de 4 250 € (quatre mille deux cent cinquante euros) sera versée en une seule fois après l'approbation du présent avenant par le Conseil Municipal.

**ARTICLE 2**

Toutes les autres clauses de la conventions d'objectifs demeurent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour la Commune  
d'Aix-en-Provence  
Le Maire

Pour le CCAS,  
La Vice-Présidente

Pour l'association,  
Le Président



**AVENANT N° 6 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS  
ET DE PARTENARIAT VOTEE PAR DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2013**

Entre :

La Commune d'Aix-en-Provence, représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Maire en exercice, ou l'Adjoint Délégué, autorisée par délibération du Conseil Municipal en date du ... 2015  
Ci-après dénommée « La Commune »

Et

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Aix-en-Provence  
ci-après désigné « le CCAS », représenté par :  
Madame Catherine SILVESTRE, Vice Présidente en exercice

Et

L'association « Croix Rouge Française » délégation d'Aix-en-Provence, gestionnaire du Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Social (CHAS) Henry Dunant, dont le siège social est situé 33 cours des Arts et Métiers, 13100 Aix-en-Provence, n° SIRET 77567227216716, représentée par son Président en exercice autorisé à cet effet par décision du Conseil d'Administration,  
Ci-après dénommée « l'association »

**PREAMBULE**

La Commune d'Aix-en-Provence a, par délibération du 29 avril 2013 n° 2013.201, adopté une convention d'objectifs relative au fonctionnement et à la pérennisation de l'activité du Centre d'Hébergement et d'Accompagnement Social (CHAS) Henry Dunant géré par l'Association Croix Rouge Française délégation d'Aix-en-Provence.

Il convient aujourd'hui d'octroyer à l'association une subvention complémentaire de 36 000 € (trente six mille euros) correspondant au maintien du poste de veilleur de nuit.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1**

La subvention de fonctionnement d'un montant de 136 300 € (cent trente six mille trois cent euros) sera versée en une seule fois après l'approbation du présent avenant par le Conseil Municipal.

**ARTICLE 2**

Toutes les autres clauses de la conventions d'objectifs demeurent inchangées.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour la Commune  
d'Aix-en-Provence  
Le Maire  
ou l'Adjoint Délégué

Pour le CCAS,  
La Vice-Présidente

Pour l'association,  
Le Président